



MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE
COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE
SECRÉTARIAT PERMANENT

Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique Centrale
Série de Projet 2 (HISWACA - SOP2)



Financement : BIRD | Prêt N° : 9661-GA | ID : P180085

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

Version de Décembre 2025

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
I. Introduction	5
I.1 Description du Projet.....	5
I.2 Objectif/Description du PMPP.....	6
II. Identification et analyse des parties prenantes	9
II.1 Méthodologie	9
II.2 Parties concernées et autres parties intéressées.....	10
II.3 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables.....	11
III. Programme de Mobilisation des Parties Prenantes	17
III.1 Résumé de la Participation des Parties Prenantes à la Préparation du Projet	18
III.2 Résumé des besoins d'appuis des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.....	19
III.3 Résumé des besoins d'appuis des ONG et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenante	19
III.4 Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	20
III.5 Information des parties prenantes	23
III.6 Mobilisation spécifique des groupes et individus vulnérables.....	27
III.7 Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	28
III.8 Fonctions et responsabilités des Acteurs de l'UGP	32
IV. Mécanisme de gestion des plaintes.....	34
V. Suivi et rapports	39
V.1 Résumé du canevas relatif suivi et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP.....	39
VI. Rapport aux groupes de parties prenantes	41
Annexe 1. Modèle de procès-verbal des consultations.....	43
Annexe 2 : Fiches d'enregistrement des plaintes	44

Liste des tableaux

Tableau 1: Stratégie d'engagement avec les parties prenantes vulnérables du projet.....	11
Tableau 2: Plan de mobilisation des parties prenantes	20
Tableau 3:Stratégie de consultations suivant le cycle de vie du projet	25
Tableau 4: Budgétaire de PMPP	28
Tableau 5: Description du mécanisme de règlement des plaintes	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CMPP	Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes
CN-TIPPEE	Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
CPC	Comité de Pilotage et de Coordination
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
FMI	Fonds Monétaire International
HS	Harcèlement Sexuel
IDA	Association Internationale de Développement
INS	Institut National de la Statistique
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAD	Document d'Evaluation du Projet
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
HISWACA	Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PV	Procès-Verbal
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

I. Introduction

I.1 Description du Projet

Le Gouvernement gabonais a signé le 19 avril 2024 avec la Banque mondiale, l'accord de prêt N°9661 – GA, relatif au financement du Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP 2).

Ce Projet vise à améliorer la production, la qualité et l'accessibilité de statistiques. Il vise la performance statistique des pays participants afin qu'elles répondent aux besoins des utilisateurs et contribuent à une meilleure prise de décision. Le projet soutiendra également le renforcement des capacités en mettant l'accent sur l'organisation et la modernisation des méthodes statistiques, de l'infrastructure physique et des technologies de l'information et de la communication (TIC) des ministères, départements et agences (MDA) responsables des statistiques dans les pays participants, y compris les instituts nationaux de statistiques (INS). Pour sa mise en œuvre, la structuration du Projet se décline en quatre (4) composantes suivantes :

- **Composante 1** : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de normes internationales de qualité des données. Cette composante vise à soutenir le processus d'harmonisation statistique régional et la production de statistiques de base de qualité afin d'améliorer les sources de données et l'infrastructure de données, piliers de l'indicateur de performance statistique (IPS). Il aborde les défis liés à la qualité et à l'harmonisation des statistiques afin de permettre la comparabilité des statistiques dans la région. Son objectif principal est de promouvoir l'adoption de normes internationales et de combler les lacunes dans la production d'un ensemble de statistiques économiques, sociales et démographiques qui amélioreront la disponibilité des données pour répondre à la demande croissante de statistiques, en particulier les indicateurs nécessaires au suivi des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- **Composante 2** : Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données. Cette composante vise à soutenir la modernisation statistique, les réformes institutionnelles, l'amélioration de l'accès aux données, leur diffusion et leur utilisation, ainsi que le développement des ressources humaines dans les services du système national de statistique et certains organismes de gestion du pays, dans le cadre de la transition vers un système national intégré de données. Ce volet se concentre sur l'exploitation du potentiel des nouvelles sources de données et sur l'utilisation des

technologies avancées pour intégrer des données provenant de diverses sources de manière rentable. En outre, ce volet reconnaît l'importance d'investir dans le capital humain en offrant une formation universitaire en statistiques et une formation en cours d'emploi pour le personnel. Enfin, ce volet soutient les réformes institutionnelles du système statistique national, y compris les réglementations statistiques et les cadres de protection des données ;

- ❖ **Composante 3** : Construction, mise à niveau et modernisation de l'infrastructure physique. Cette composante vise à renforcer la capacité de la Direction Générale de Statistique (DGS) en lui fournissant les équipements et les outils nécessaires pour qu'elle puisse remplir son mandat de manière adéquate. La composante soutiendra également la construction de nouveaux bâtiments et des TIC pour INSTAT-GABON ;
- ❖ **Composante 4** : Gestion, suivi et évaluation du projet. L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion du projet et de suivre les résultats du projet et la satisfaction des utilisateurs.

Le présent outil est élaboré en conformité au Cadre Environnementale et Social du bailleur, en son paragraphe 13 de la norme n°10, il est demandé à l'emprunteur d'élaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) proportionné à la nature et l'envergure du projet ainsi qu'à ses risques et effets potentiels. Dans cet ordre il prend source dans le Cadre Général Commun de Mobilisation des Parties Prenantes élaboré dans le cadre de la préparation du Projet au niveau sous régional. À cet effet, et conformément aux dispositions du document Cadre Général Commun de Gestion Environnementale et Sociale (CGCGES), il est important de préciser que le Projet a été classé dans la catégorie de risque environnemental et social "modéré". Cette classification signifie que les impacts potentiels identifiés sont jugés maîtrisables et peuvent être atténués au moyen de mesures de gestion appropriées. Elle reflète également le fait que les activités prévues ne présentent pas de menaces majeures pour l'environnement ou les communautés, à condition que les mécanismes de suivi et de prévention recommandés soient rigoureusement appliqués.

I.2 Objectif/Description du PMPP

L'objectif de cet outils PMPP pays reste strictement lié au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de références (CGCPMPP) disponible sur l'adresse www.cntippee-gabon.org de la CNTIPPEE et sur le site internet de la Banque mondiale.

Il est nécessaire de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme au moyen duquel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

Le PMPP du projet HISWACA vise entre autres à :

- Identifier les différentes parties prenantes du Projet et analyser leurs interactions dans la mise en œuvre ;
- Etablir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes pendant toute la durée de vie du Projet et surtout les personnes et groupes vulnérables ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Etablir les canaux de mobilisation et de participation effective de toutes les parties touchées par le Projet, y compris les personnes et groupes vulnérables pendant toute sa durée de vie autour des questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- Développer des relations de confiance entre le Projet et les parties prenantes et promouvoir des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation.

En rappel, ce PMPP est élaboré sur la base des dispositions de la NES 10 du cadre environnemental et social de la Banque mondiale et de la législation gabonaise notamment : la loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la Protection de l'Environnement en République gabonaise, de la loi n°028/2016 du 6 février 2016 portant Code de Protection Sociale en République Gabonaise ; la Loi 002/2014 du 1^{er} août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise ; la loi organique n° 001/2014 du 14 juin 2015 relative à la décentralisation.

L'ensemble de ces lois mettent en évidence l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre les promoteurs d'un Projet et les parties prenantes. C'est entre autres à cela que se conforme le Gouvernement de la République Gabonaise par le truchement de l'Unité de Gestion du Projet HISWACA. Ainsi, la mobilisation effective des parties

prenantes aura pour objectifs, d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet, de renforcer l'adhésion des parties prenantes et de contribuer sensiblement à la conception et à la mise en œuvre des activités du Projet.

II. Identification et analyse des parties prenantes

II.1 Méthodologie

Pour encourager et susciter l'engagement des parties prenantes, la méthodologie d'élaboration de ce document s'est conformée aux meilleures pratiques et aux principes déclinés à la page 15 du Cadre Général Commun du Plan de mobilisation des Parties Prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet.** Des consultations publiques sur le Projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation ;
- **Participation éclairée et retour d'information.** Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié, des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations ;
- **Inclusivité et sensibilité.** L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques ;
- **Flexibilité.** Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

Dans l'ensemble, la démarche suivie repose sur une approche systémique associée à la méthode participative à partir desquels les points ci-dessous ont structuré le processus d'élaboration du présent document :

- Exploitation des documents de base du Projet (analyse documentaire);
- Organisation des consultations des parties prenantes à savoir les administrations déconcentrées, les organisations de la société civile et divers utilisateurs des données statistiques ;
- Analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes ;
- Restitution des études.

II.2 Parties concernées et autres parties intéressées

Le paragraphe 5 de la NES n°10 souligne que « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées/concernées par le projet) et ceux qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées/intéressées).

Pour le Projet HISWACA, les parties prenantes concernées sont entre autres :

- Les institutions parlementaires ;
- Le Gouvernement, à travers ses différents Ministères dont les Ministères en charge de la Planification, de l'Economie, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Education et du Travail ;
- Le Comité de Pilotage du projet (CPC) ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- Les collectivités locales ;
- L'INSTAT ;
- Les Universitaires ;
- Les Organismes de recherche nationaux et internationaux ;
- Les Institutions internationales ;
- Les consultants en charge des études techniques, environnementales et sociales.

En plus des parties prenantes concernées ci-dessus citées, le Projet implique les communautés intéressées, notamment :

- Les ONG /Association ;
- Les propriétaires d'entreprises ;
- Les agents de recensement/enquêteurs ;
- La population recensée/enquêtée ;

- Les prestataires de services ;
- L'entreprise recrutée dans le cadre de la construction de l'immeuble qui abritera l'INSTAT.

II.3 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Dans le cadre du Projet HISWACA, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes listés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Stratégie d'engagement avec les parties prenantes vulnérables du projet

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
Personnes vivant avec un handicap	Les personnes vivant avec un handicap sont généralement exclues et peuvent présenter un certain nombre de déficiences, notamment : - Une mobilité réduite ; - Une capacité visuelle et/ou auditive défaillante ; - Une exposition aux VBG/EAS/HS ; - L'incapacité à lire et à écrire.	- Incapacité à se rendre aux lieux où les réunions se tiennent ; - Ne pas pouvoir exprimer leurs points de vue ; - Difficulté d'accéder aux informations sur le Projet ; - Difficultés à comprendre le Projet ; - Marginalisation dans le recrutement des travailleurs du Projet.	- Utilisation d'images/infographies ; - Tenir les Réunions en journée ; - Choisir des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite pour la tenue des réunions ; - Tant que possible, aller vers les personnes à mobilité pour communiquer sur le Projet ; - Faire des réunions avec les ONG de représentations des personnes handicapées ;

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
			- Utiliser les canaux de communication traditionnelle (télévision, radio) et médias sociaux afin de faire parvenir les informations sur le Projet au plus grand nombre ; - Dans les villages, mettre à contribution les techniques de communication culturelles (les crieurs par exemple) ; - Rappeler aux acteurs de mise en œuvre la nécessité de respecter le caractère inclusif du Projet au moyen des sessions de formations et de sensibilisations ; - Communiquer sur le Projet en utilisant aussi la langue des signes ; - Réaliser plusieurs activités de sensibilisations consacrées aux aspects VBG/EAS/HS, au profit des acteurs de mise en

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
			œuvre et aux bénéficiaires du projet.
Personnes âgées	- La difficulté à se déplacer ; - La Faiblesse physique.	- Ne pas pouvoir accéder aux points de communication et informations sur le projet.	- Tenir les réunions en journée ; - Tenir les réunions dans des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite ; - Utiliser les canaux de communication traditionnelle (télévision, radio) et les médias sociaux afin de faire parvenir les informations sur le Projet au plus grand nombre ; - Dans les villages, collaborer avec la chefferie pour facilement identifier et accéder aux personnes âgées afin d'informer sur le Projet ; - Dans les villages, mettre à contribution la communication en langue locale (les crieurs) ; - Rappeler aux acteurs de mise en œuvre la nécessité de respecter le

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
			caractère inclusif du Projet.
Jeunes	- Principalement sans emploi ; - Faible pouvoir décisionnel ; - Psychologie fragilisée ;	- Incapacité à financer son transport pour se rendre au point identifier pour le partage des informations et la sensibilisation sur le Projet ; - Forte exposition aux VBG/EAS/HS (surtout les femmes)	- Utiliser les canaux de communication traditionnelle (télévision, radio) et les médias sociaux afin de faire parvenir les informations sur le Projet au plus grand nombre ; - Mettre à contribution les jeunes leaders des quartiers pour la mobilisation de proximité ; - Favoriser le recrutement des jeunes en quête d'emploi en fonction des zones d'interventions du projet ; - Organiser des sensibilisations spécifiques sur les VBG/EAS/HS au profit des acteurs de mise en œuvre et des bénéficiaires du projet.

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
Personnes vivant en zone enclave/difficiles d'accès	- Voies d'accès difficiles à pratiquer en toutes saisons ; - Zones non couvertes en réseaux de communication ;	- Difficultés à rallier les points de rassemblement retenus pour le partage d'information et la sensibilisation sur le Projet ; - Risque d'être marginalisées par le projet.	- Mettre à contribution les transporteurs informels (clando) pour la diffusion de l'information et des affiches lors de leurs activités de transport ; - Faciliter le transport des personnes vers les lieux de réunion ; - Dans les villages, mettre à contribution la communication culturelle faite par les crieurs ; - Rappeler, à toutes occasions, aux acteurs du Projet la nécessité de respecter le caractère inclusif du Projet.
Les PA	- Peuples très souvent aux habitudes culturelles introverties ; - - Peuples très souvent installés en zones non desservies en réseaux de communication ; - Peuples très souvent installés dans des localités enclavées/difficile d'accès. -	- Création de barrières à la suite d'une communication frustrante ; - Risque de discrimination ; - Approche d'enquêtes non en phase avec les us et coutumes.	- Mettre à contribution les transporteurs informels (clando) pour la diffusion de l'information et des affiches lors de leurs activités de transport ; - Dans les villages, mettre à contribution la communication culturelle faite par les crieurs ; - Rappeler, à toutes occasions, aux acteurs du

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Risques	Mesures d'atténuations
			Projet la nécessité de respecter le caractère inclusif du Projet. - Mettre à contribution des guides communautaires pour faciliter les communications et le déroulement des enquêtes ; - Respecter les recommandations qui découleront du PPA.

III. Programme de Mobilisation des Parties Prenantes

La mise en œuvre des activités du projet doit être menée de manière participative et communautaire. Elle doit continuellement informer pour optimiser son efficacité. En fonction du retour d'information de la communauté elle doit pouvoir détecter et répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Pour lutter contre la désinformation dans les processus d'engagement, l'UGP s'assurera que les sources d'information sont vérifiées et crédibles avant leur diffusion.

Ce PMPP spécifique utilisera différentes techniques de mobilisation pendant la mise en œuvre du Projet, pour contacter les parties prenantes, les consulter et recueillir des informations auprès d'elles, ainsi que pour divulguer des informations sur le Projet. L'UGP sélectionnera les techniques de consultation en fonction du niveau d'éducation formelle des parties prenantes, du contexte socioéconomique et des sensibilités culturelles, afin de s'assurer que les différentes consultations soient approfondies.

Pour parvenir à ventiler les informations sur le Projet au plus grand nombre de bénéficiaires, l'UGP veillera à :

- ♦ Diversifier les moyens de communication en s'appuyant davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne ;
- ♦ Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques spécialisées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment ;
- ♦ Déployer des outils alternatifs pour impliquer les parties prenantes, comme l'utilisation de la radio communautaire, le recours à des influenceurs communautaires clés et à des groupes de pairs, des supports visuels et des médias sociaux ;
- ♦ Divulguer les informations sur le Projet à toutes les parties prenantes. Les activités de divulgation et de consultation seront conçues conformément aux principes clés suivants :
 - Les consultations doivent faire l'objet d'une large publicité, en particulier auprès des parties prenantes et des communautés concernées par le Projet, de préférence une semaine avant toute réunion ou tout engagement ;

- Veiller à ce que le résumé des informations non techniques soient accessibles avant tout événement afin que les personnes soient informées de l'évaluation et des conclusions avant les réunions prévues ;
- Le lieu et le calendrier des réunions doivent être conçus de manière à maximiser la participation et la disponibilité des parties prenantes ;
- Les consultations doivent tenir compte de l'accessibilité des groupes vulnérables (tels que les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, le niveau d'alphabétisation, la langue, l'accès aux technologies de l'information, etc.) et doivent donc veiller à ce que le format et les plateformes de consultation facilitent un engagement inclusif et participatif.

-

III.1 Résumé de la Participation des Parties Prenantes à la Préparation du Projet

En phase de préparation du Projet, deux (2) consultations des parties prenantes ont été tenues. La première rencontre a eu lieu le 08 Mai 2023 avec les ministères sectoriels /parties prenantes où il a été question de présenter le Projet HISWACA, de recueillir les avis, les attentes et contributions sur les outils de sauvegardes environnementale et sociale qui étaient en préparation.

La seconde rencontre s'est tenue le 09 mai 2023/ Elle a permis de consulter les ONG et associations qui travaillent pour l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones, ainsi que celles de lutte pour la préservation de l'environnement, de lutte contre les inégalités, discriminations et toutes formes d'exclusion sociale envers les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables.

Les discussions avec les ONG /associations ont abouti aux recommandations ci-dessous :

- ♦ Actualiser la cartographie et les données liées aux PA sur l'ensemble du pays (ONG ADCPPG) ;
- ♦ Aider à l'élaboration de la cartographie des points focaux et des structures de suivi et d'accompagnement des survivants VBG sur l'ensemble du territoire national ;
- ♦ Aider à la connaissance de la prévalence de VBG par province, département, canton, commune, arrondissement, village et quartier ;
- ♦ Contribuer au dénombrement systématique des populations vulnérables ;

Par ailleurs, les ONG et Associations ont marqué leur disponibilité à :

- ♦ Contribuer aux activités de collecte des données ;
- ♦ Contribuer à la prise en compte des pratiques culturelles dans la phase de collecte des données, notamment les modes d'accès et d'approche des PA.

III.2 Résumé des besoins d'appuis des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les parties prenantes consultées ont exprimé leurs besoins en lien avec le Projet. A cet effet elles souhaitent :

- ♦ Le renforcement des capacités générales dans chaque localité, de l'administration déconcentrée, en matière de collecte et de traitement des données statistiques ;
- ♦ La création d'une stratégie d'automatisation des données d'état civil issues des zones d'accès difficile du Gabon dans une base des données ;
- ♦ Que chaque administration ait la possibilité d'alimenter le data center de l'INSTAT-Gabon ;
- ♦ La construction des centres spécialisés au niveau national afin de former les cadres moyens en statistique ;
- ♦ La création des fonctions supports de la statistique dans chaque administration ;
- ♦ Le renforcement des capacités de l'UGP sur la célérité de traitement des dossiers.

III.3 Résumé des besoins d'appuis des ONG et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenante

Au début de la mise en œuvre du Projet, des outils spécifiques de sauvegarde ont été adaptés à partir des cadres communs élaborés au niveau sous-régional. Après la contextualisation et l'actualisation, les organisations non gouvernementales ainsi que les associations qui œuvrent pour le développement des personnes vulnérables dont les peuples autochtones ont

été conviées à un atelier de consultation en vue de valider ces outils. De ces échanges il est ressorti que ces parties prenantes souhaitent entre autres que le Projet :

- ♦ Multiplie les communications en langues locales ;
- ♦ Se serve des éclaireurs pour préparer les communautés autochtones à recevoir les enquêteurs ;
- ♦ Organise des communications au « corps de garde » qui sont des places publiques réservées aux échanges sur les questions communautaires ;
- ♦ Implique les PA dans le processus de collecte des données ;
- ♦ Se serve des réseaux territoriaux des ONG pour parvenir à atteindre les zones les plus reculées comme celles enclavées en pleine forêt ;

III.4 Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes vise à identifier les acteurs impliqués de façons explicite ou implicite ainsi que de déterminer les rôles et responsabilités respectifs tout au long de la vie du Projet.

Tableau 2: Plan de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes impliquées	Responsabilités
PHASE DE PREPARATION DU PROJET	- Présentation du Projet ; - Consultation des Parties prenantes	- Réunions/Ateliers d'information - Consultations formelles et informelles avec les	- Les Experts de la Banque mondiale ;	- UGP - INSTANT Gabon

		parties prenantes du Projet.	- Les Experts de la CEMAC ; - Les Ministères sectoriels ; - Les ONG de Protection de PA ; Les ONG (environnement, VBG, Etc. CNAMGS)	
PHASE D'EXECUTION DU PROJET	Restitution, Information et Sensibilisation sur : - PEES, CGES, PMPP, PGMO, MGPs - Plan d'action VBG/ EAS/HS ;	- Réunions/Ateliers d'information - Consultations formelles et informelles avec les parties prenantes du projet ; Visite de terrain	- Les responsables des collectivités locales ; - Les Administrations déconcentrées des ministères concernés ; - Les autorités coutumières et religieuses ; - Les leaders des	- UGP INSTAT-Gabon

			communautés PA ; - Les ONG ; - Les entreprises et fournisseurs ; Les Travailleurs	
Évaluation de la mise en œuvre du PMPP (Phase Clôture du projet)	Enquêtes de satisfactions sur la performance de mise en œuvre des outils de sauvegardes environnementales et sociales	Enquêtes publiques auprès des communautés bénéficiaires, méthode Top down	Les bénéficiaires concernés et intéressés	- UGP INSTAT- Gabon

Le Plan de Mobilisation des Parties prenantes sera mis en œuvre tout au long du cycle de vie du Projet. La liste des parties prenantes sera régulièrement mise à jour, conformément à la NES 10 et à la réglementation nationale en la matière.

Il sera basé sur les principes et objectifs généraux suivants :

- ♦ Mener des consultations ouvertes et transparentes avec les communautés, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre et éclairée (sans intimidation ou coercition), préalable et informée sur les décisions concernant la prévention ou la gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet ;
- ♦ Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'un engagement fort ;

- ♦ Concevoir le processus de mobilisation comme un programme de partage, de dialogue et de concertation itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- ♦ Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- ♦ Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- ♦ Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gestion du Projet ;
- ♦ Mettre en place un mécanisme performant de gestion des plaintes ;
- ♦ Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences basées sur le genre, Exploitation, Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel.

Le Projet se conformera à ces principes et objectifs généraux dans la mise en œuvre du processus de mobilisation des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale et un soutien solide.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation et la mobilisation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. L'approche participative encouragera la prise de paroles des femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

III.5 Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet et la mise en œuvre du PMPP ainsi que du mécanisme de règlement des plaintes, tout comme de l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

A cet effet :

- ♦ Les radios nationales, communautaires, locales et privées seront mises à profit pour informer et sensibiliser les parties prenantes concernées et intéressées du projet ;
- ♦ Les ateliers régionaux de diffusion du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes serviront spécifiquement aux parties prenantes directes de prendre connaissance du contenu du PMPP ;
- ♦ Les télévisions publiques et privées seront aussi utilisées pour divulguer les contenus des différents instruments de sauvegarde environnementale et sociale (PGES pour la construction du bureau de statistiques, Plan de mobilisation des parties prenantes, le plan d'engagement environnemental et social, Procédures de gestion de la main d'œuvre, Plan d'actions VBG, résumé du Plan de gestion de la sécurité, Plan santé et sécurité) ainsi que d'autres informations concernant le projet ;
- ♦ Le site web de l'INS et les réseaux sociaux (projet et/ou le Spécialiste en communication du Projet sous la supervision du Chargé du Projet) contribueront de même à véhiculer les informations sur le projet ;
- ♦ Des rencontres communautaires, consultations publiques, réunions, focus groupe, entretien individuel, rencontres et ateliers d'informations seront organisées durant toute la durée de vie du projet ;
- ♦ Les consultations des rapports et la diffusion de l'information seront ouverts au public.

Pour une meilleure maîtrise de la circulation des informations sur les outils de sauvegarde environnementale et sociale, tel qu'indiqué plus haut, une stratégie de consultation permanente sera mise en place pour recueillir les avis, les craintes, les préoccupations et les recommandations des parties prenantes.

Pour une meilleure diffusion de ces informations, les outils de collecte suivants seront utilisés : entretiens individuels, focus group village, questionnaires, consultations publiques, ateliers, etc.

Tableau 3: Stratégie de consultations suivant le cycle de vie du projet

PHASE D'EXECUTION DU PROJET					
<i>Activité</i>	<i>Objet de vérification</i>	<i>Méthode</i>	<i>Localités</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Responsables</i>
Consultations formelles et informelles avec les parties prenantes du projet à Libreville et à l'intérieur du Pays	Information sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et les mesures de gestions	Réunions publiques/ Ateliers d'information	À Libreville et à l'intérieur du pays	Auprès des administrations Déconcentrées, Décentralisées ; ONG et Association	Les Sauvegardes de l'UGP HISWACA ; DGS
	Information sur les risques de VBG /EAS/HS/ IST/MST au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures de gestion.	Réunions publiques/ Atelier d'information	À Libreville et à l'intérieur du Pays	Associations, ONG	Spécialiste VBG du projet Appuyé des acteurs locaux spécialisés. Les leaders d'opinions locaux
	Programme de sensibilisation sur la santé, la sécurité des travailleurs directs et indirects	Ateliers de formation et réunion désensibilisation	À Libreville et à l'intérieur du pays	Le personnel de la DGS dédié au Projet ; l'UGP ; Les enquêteurs ;	L'équipe du projet, les experts environnement et social du projet, les prestataires,

PHASE D'EXECUTION DU PROJET					
<i>Activité</i>	<i>Objet de vérification</i>	<i>Méthode</i>	<i>Localités</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Responsables</i>
				Les employés des fournisseurs et prestataires	
	PAD, POM, PEES MGP, CMPP, PGMO, EAS/HS Plan d'action, TOR, RFQ, code de conduite du contractant, calendrier de collecte des données, objectif de la collecte des données, protocoles de confidentialité.	Journal, site web, En ligne et grâce aux TIC, Radio, Réunion à l'hôtel de ville.	Durant la mise en œuvre du projet.	Commissaires chargés de la collecte des données, collecteurs de données, fournisseurs de données, utilisateurs de données, personnes qui vont subir un test de prévalence du VIH et fondamentalement les Experts sauvegardes de la Banque mondiale	UGP HISWACA

PHASE D'EXECUTION DU PROJET					
<i>Activité</i>	<i>Objet de vérification</i>	<i>Méthode</i>	<i>Localités</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Responsables</i>
PHASE DE SUIVI -EVALUATION DES ACTIVITES DU PEPP					
<i>Activité</i>	<i>Objet de vérification</i>	<i>Méthode</i>	<i>Localités</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Responsable</i>
Suivi de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'activités	Enquêtes auprès des bénéficiaires	À l'échelle nationale	Les bénéficiaires et les acteurs locaux du Projet	Le Responsable du Suivi-Evaluation (RSE) du Projet HISWACA, la DGS, les Experts sociaux de la Banque Mondiale
Évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'évaluation	Enquêtes publiques auprès des communautés bénéficiaires, méthode de randomisation	À l'échelle nationale	Les bénéficiaires et les parties prenantes locales	RSE de l'UGP/DGS, les Experts de la Banque mondiale,

III.6 Mobilisation spécifique des groupes et individus vulnérables

- Les radios nationales, communautaires, locales et privées seront mises à profit pour informer et sensibiliser les parties prenantes concernées et intéressées du projet ;
- Les ateliers Provinciaux de diffusion du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes serviront spécifiquement aux parties prenantes directes de prendre connaissance du contenu du PMPP ;

- Le site web de la DGS et les médias sociaux (projet et/ou des membres de l'équipe du projet) contribueront de même à véhiculer les informations sur le projet ;
- Des rencontres communautaires, consultations publiques, réunions, focus groupe, entretien individuel, rencontres et ateliers d'informations seront organisées durant toute la durée de vie du projet ;
- Les consultations des rapports et la diffusion de l'information au public.

Pour une meilleure maîtrise de la circulation des informations sur les outils de sauvegarde environnementale et sociale, tel qu'indiqué plus haut, une stratégie de consultation permanente sera mise en place pour recueillir les avis, les craintes, les préoccupations et les recommandations des parties prenantes.

Pour une meilleure diffusion de ces informations, les outils de collecte suivants seront utilisés : entretiens individuels, focus group, consultations publiques, ateliers, etc.

III.7 Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

L'UGP sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes sur la base du budget estimé à 790.500. 000 Fcfa à inclure dans la composante 4 du Projet.

Tableau 4: Budgétaire de PMPP

Catégorie budgétaire	Qté	Coûts unitaires	Périodes / Années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes				600.000.000	1.034.483	Ce montant représente le salaire des 4 experts sur une période de 5ans
2.Consultations/réunions participatives de	20	00			00	00

Catégorie budgétaire	Q ^{té}	Coûts unitaires	Périodes / Années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
planification ou de prise de décision						
2.a. Réunion de lancement du projet	1	35 000 000	Dès la mise en vigueur du Prêt	35 000 000	\$60 345	
2.b. Organisation de groupes de discussion		6 000 000		84 000 000	\$144 828	1 groupe de discussion par Chef-lieu de Province soit 9 × 3
3. Campagnes de communication		00		00	00	00
3.a. Élaboration du plan/stratégie de communication	1	30 000 000	3 mois après la mise en vigueur du prêt	30 000 000	\$51 724	Le recrutera un consultant pour l'élaboration d'un plan de communication du projet
3.b. Conception et provision pour production/impression des supports de communication (affiches, dépliants, kakemono, roll up, banderoles, tee short, polo Casquettes, stylo, calendrier, etc.)		250.000.000		250 000 000	\$431 034	Le budget est donné à titre indicatif.

Catégorie budgétaire	Q ^{té}	Coûts unitaires	Périodes / Années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
3.d. Mise en œuvre du plan de communication	Frt	150 000 000	Dès la validation du plan stratégie de communication	150 000 000	\$258 621	Elle sera assurée par l'expert en communication, Il s'agira notamment du recrutement des médias conventionnels/t raditionnels, des médias sociaux, etc. qui se chargeront de couvrir les grands événements du projet, des campagnes dans les médias traditionnels et Sociaux
4. Formations						

Catégorie budgétaire	Q ^{té}	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires						
5.a. Enquête sur la perception à mi-parcours du projet	1	20 000 000	2,5 ans après le démarrage	10 000 000	\$17 241	

Catégorie budgétaire	Q ^{té}	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
			du projet			
5.b. Enquête sur la perception en fin de projet	1	30 000 000	1 mois après la clôture du projet	12 000 000	\$20 690	
6. Mécanisme de gestion des plaintes				-		
6.a. Accompagnements des points focaux pour le relai des plaintes	Frt	5 000 000		35 000 000	\$60 345	
6.c. Impression supports de communication (kakemono, banderoles, dépliants, flyers, roll up, tee short-polo avec numéro de téléphone du MGP, etc.)	Frt	150 000 000	Durée de vie du projet	150 000 000	\$258 621	
6.b. Fonctionnement du mécanisme de Gestion de Plaintes (Communication, missions de d'investigation sur le terrain)	Frt	30 000 000	Durée de vie du projet	150 000 000	\$258 621	
6.c. Dépenses supplémentaires pour les personnes ressources sur les activités du PMPP sur 4 ans	Frt			7 000 000	\$12 3621	L'entretien et la maintenance seront assurée trimestriellement par un consultant indépendant
6.f. Autres coûts logistiques	Frt	5 000 000		5 000 000	\$8	

Catégorie budgétaire	Q ^{té}	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total (en CFA)	Coût total (en USD)	Observations
du					621	
Mécanisme de gestion des						
Plaintes						
7. Autres dépenses						
7.a. Suivi -évaluation	Frt	15 000 000		10 000 000	\$17 241	
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				1.528.000.000	\$1 395 958	

Ce PMPP propose un budget prévisionnel et indicatif d'un montant de **1.528.000.000Fcf**. Il devra s'étaler sur la durée de vie du Projet et sera séquencé lors de la préparation du plan de travail et du budget annuel (PTBA) du Projet. Notons que ce budget intègre le budget de mise en œuvre du MGP.

III.8 Fonctions et responsabilités des Acteurs de l'UGP

La CNTIPPEE par l'UGP sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien ces activités sont le Ministère de la Planification et de la Prospective maître d'ouvrage du Projet HISWACA et tutelle de la CNTIPPEE qui héberge l'Unité de Gestion du Projet.

Faisant partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, les activités de mobilisation des parties prenantes seront incorporées régulièrement dans le système de gestion du Projet HISWACA.

De façon pratique, la responsabilité de la mise en œuvre des activités du PMPP incombera au Spécialiste en Développement Social appuyé des Spécialistes en Sauvegarde Environnementales et du Spécialiste en VBG, EAS/HS.

Ces spécialistes ont pour tâches de mener des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et communication continues notamment sur :

- ♦ L'importance de l'implication des populations et des administrations déconcentrées et décentralisées pour leur participation et leur adhésion dans la réussite de la mise en œuvre du Projet ;
- ♦ Tenir un contact permanent avec les Autorités et les populations en partageant les informations sur l'avancement du Projet.

Toutefois, ils seront assistés en tant que de besoin par d'autres responsables compétents de l'UGP (responsable financier, Responsables du Suivi Evaluation) ainsi que les personnels de la DGS dédiés au Projet. Les activités d'information et de sensibilisation viseront aussi les acteurs de la société civile. Les services provinciaux des affaires sociales, la CNAMGS, la CNSS, et autres organes d'intermédiation sociale au niveau de chaque province pourraient aussi appuyer le Projet.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans des rapports d'activités trimestrielles.

IV. Mécanisme de gestion des plaintes

L'objectif principal de cet outil est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

Tableau 5: Description du mécanisme de règlement des plaintes

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	Un Comité de gestion de plainte est mis en place dans l'UGP. Ce comité établira un réseau de points focaux en s'appuyant sur la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et les Directions Générales chargées des affaires sociales et de la famille car elles ont un réseau de représentation territoriale le plus représentatif. La Présidence est assurée par le CP, assisté d'un représentant de la coordination technique (DGS). Le fonctionnement du comité est assuré par le Spécialiste en Développement Social qui assure le secrétariat avec l'appui des Spécialiste en VBG et Environnementale. Pour les investigations le comité pourrait, dès que nécessaire, impliquer un représentant des travailleurs/autorité locale ou toutes autres personnes jugées utiles pour le règlement du différend.	Tout au long du Projet	UGP/DGS/Autres

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Gestion des plaintes	Les plaintes sont à déposer par les canaux suivants : - Courrier formel adressé au comité de Gestion de Plaintes du projet HISWACA logé à la CNTIPPEE Haut de Gué-Gué, 117 Impasse André MBA OBAME, BP 22, Libreville ; - Courrier électronique à l'une, à deux ou à toutes les adresses suivantes ▪ tippegabon@cntippee.org (UGP- CNTIPPEE); ▪ busamba@cntippee.org (CP) ; ▪ bbbodinga@cntippee.org (SDS) ; ▪ globonemve@cntippee.org (S VBG) ▪ veenyanguimouss@cntippee.org (SSE) ; ▪ www.cntippee-gabon.org (Plateforme e-Réclamation de la CNTIPPEE). - Par appel téléphonique au Comité de Gestion de Plaintes du Projet HISWACA ▪ (+241) 66 64 24 33; ▪ (+241) 74 68 74 41	≤ 21 jours	- Chargé de Projet HISWACA, en qualité de Président ; - Coordonnateur Technique du Projet HISWACA, en qualité de Vice-président ; - Spécialiste en Développement Social (SDS) : il est garant du traitement et du respect des procédures durant le traitement de la clôture des plaintes ; - Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (SVBG) : il participe au tri des plaintes et récupère automatiquement la gestion des plaintes de type VBG ; - Spécialiste en Sauvegardes Environnementale (SSE) : il appuie le SDS dans le traitement des plaintes et le suivi du respect des procédures durant le traitement des plaintes ;

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	○ Par l'envoi d'un SMS au CP ou au facilitateur du Comité de Gestion de Plaintes du projet HISWACA (le SDS du Projet) ; ○ Par voie orale auprès du CP ou du facilitateur du Comité de Gestion de Plaintes du projet HISWACA (le SDS du Projet) ; ○ Par message anonyme auprès du CP ou du facilitateur du Comité de Gestion de Plaintes du projet HISWACA (le SDS du Projet). ● Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés ; ● Une boîte à idée à la DGS et à la CNTIPPEE ; ● Les personnes qui se présentent sans rendez-vous peuvent déposer une plainte dans un registre de doléances dans un établissement ou dans une boîte à suggestions]		

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au comité de gestion de Plaintes, enregistrée selon les types de plaintes suivants : Sensible /Non Sensible	Dès réception de la plainte	Équipe de Sauvegarde de l'UGP
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte instantané, par le mode qui lui est rapidement accessible	Dans les deux jours suivant la réception	Équipe de Sauvegarde de l'UGP
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par les Spécialistes sauvegardes de l'UGP et Un représentant de la DGS, assisté selon les cas, d'une autorité compétente locale ou d'un représentant des travailleurs. Un projet de résolution est formulé par le comité de gestion de Plaintes] et communiqué au plaignant par écrit en support papier ou courriel	Dans les dix jours ouvrables	Équipe de Sauvegarde de l'UGP
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans un registre et communiquées à la Banque tous les trimestres.		Équipe de Sauvegarde de l'UGP
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis à l'issue d'une enquête de satisfaction.		Équipe de Sauvegarde de l'UGP

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Formation	Les besoins en formation du personnel/des Spécialistes sauvegardes de l'UGP chargés de la supervision sont les suivants : • La procédure d'enquête pour investigation sur une plainte ; • Le suivi de mise en œuvre d'une résolution de plainte.		Équipe de Sauvegarde de l'UGP

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de formuler un recours en la justice conformément à la législation en vigueur.

À travers les MGP général et des travailleurs, le projet a mis en place des mesures spécifiques pour le traitement des plaintes sensibles et confidentielles, liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, conformément à la Note de bonnes pratiques du Cadre de Gestion environnemental et Social de la Banque mondiale sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. En cas de plainte sensible de type VBG EAS/HS, la gestion est confiée à la spécialiste VBG/EAS/HS. Le consentement éclairé du survivant est un préalable. Un mécanisme de règlement des plaintes spécifique aux travailleurs est élaboré et sera vulgarisé auprès de ces derniers. Il décrit les procédures adéquates. Cet outil de gestion de risques sociaux est conforme aux orientations tirées des documents de références que sont :

- La NES n° 2 (Emploi et Conditions de Travail) du paragraphe 21 à 23 du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ;
- Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) en son point 2.2 ;
- Le Manuel d'Exécution du Projet en son point 7.5.8.

V. Suivi et rapports

V.1 Résumé du canevas relatif suivi et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

Le PMPP fera l'objet d'un suivi qui mettra en évidence les données quantitatives liés aux indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports d'activités trimestriels des sauvegardes rendront compte :

- De l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n°10, qui sont prévus dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Des plaintes EAS/HS.

L'objectif principal du suivi-évaluation est la documentation et le suivi des activités de traitement desdites plaintes. Ce suivi-évaluation sera conduit dans le respect des principes et procédures de sécurité, de respect de la vie privée, de l'anonymat et de confidentialité. Aucune information pouvant permettre d'identifier la survivante, sa famille ou encore l'auteur de l'acte ne doit figurer dans les rapports partagés. Il s'agira de suivre et de rapporter toutes les activités menées dans le cadre de la prise en charge des cas d'EAS/HS.

Ce travail de suivi-évaluation sera coordonné par la Spécialiste Genre et VBG, le Spécialiste Développement Social et le Spécialiste en Suivi-évaluation de l'UGP. Le système de rapportage et de partage de données sera défini de commun accord avec tous ces acteurs.

Tous les **cas de harcèlement sexuel, d'exploitation ou d'abus sexuel devront être signalés à la Banque mondiale dans les 24 heures suivant l'incident**, dans le respect des principes de confidentialité et du consentement éclairé (pas d'informations spécifiques sur les victimes). Les données à fournir porteront sur la nature de l'affaire, le lien avec le Projet, la localisation, l'âge et le sexe de la victime/survivante si disponible et la référence vers des services si tel a été le cas.

- Un rapport périodique (mensuel ou trimestriel) sera élaboré pour relater la situation de la gestion des cas enregistrés. Les activités de suivi-évaluation porteront aussi sur :
- Le nombre de sessions d'information et de sensibilisation réalisées en vue de la divulgation des MGPs ;

- Le nombre de sessions de renforcement de capacités des acteurs du **MGP** organisées ;
- Le nombre de parties prenantes, par catégorie, par sexe (nombre d'hommes, de femmes et de jeunes, etc.), ayant participé à des sessions de formation sur les **EAS/HS** ;
- Le nombre de femmes, de jeunes filles et d'hommes ayant participé aux sessions d'information/sensibilisation et de diffusion du **MGP**.

Pour assurer un suivi efficace du fonctionnement du **MGP** (général, Travailleurs et VBG/EAS/HS), le Projet s'appuiera sur plusieurs indicateurs de performance dont :

- Le nombre de plaintes reçues ;
- Le nombre de plaintes désagréé par sexe ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont été résolues ;
- Les résolutions acceptées et celles rejetées ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes présentées par des parties prenantes considérées vulnérables ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont été référées à d'autres structures hors le MGP ;
- Le nombre et le pourcentage des plaintes qui n'ont pas abouti à un accord.

VI. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le **PMPP** sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du Projet.

Les synthèses et les rapports internes [trimestriels et autres] sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront de responsabilité de l'**UGP**.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes ont été largement développés dans le sous point information des parties prenantes du **PMPP** et notamment dans de la stratégie de communication du **PMPP**.

A N N E X E S

Annexe 1. Modèle de procès-verbal des consultations

Complétez le tableau ci-dessous.

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi

Annexe 2 : Fiches d'enregistrement des plaintes**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES****Code de la plainte :**

Ce formulaire est destiné à recueillir les plaintes émises par les travailleurs du projet

Localisation de la plainte

Province	
Commune (capitale provinciale)	
Département	
Commune (des départements)	
Village (des départements)	
Sous-préfecture (cas des Districts)	
Village (Des districts)	

Identification du plaignant

À remplir avec le plaignant	
Date et heure <i>(Date et heure à laquelle la plainte a été exprimée)</i>	
Nom et prénoms	
Genre	Masculin
	Féminin
Age ou date de naissance	
Profession	
Contact (s) téléphonique (s)	

Description et reconstitution des faits à l'origine de la plainte

--

--

Réservé à l'agent chargé de la réception des plaintes

Identification

Réponse(s) provisoire (s) <i>(Éléments de réponse apportée au plaignant)</i>

Date et signature de l'agent

.....

Date et signature du plaignant

.....

Atelier de validation le 01 et le 02 juin 2025



Le PEES ; le CGES et le PMPP en insistant sur les objectifs et les dispositions préconisées pour l'opérationnalité inclusive et réaliste de ces Instruments. Au bout de cette présentation, les participants ont été amené à s'exprimer en partageant leurs points de vues et suggestions. Cette série d'échanges a permis de retenir ce qui suit :

Pour une meilleure communication :

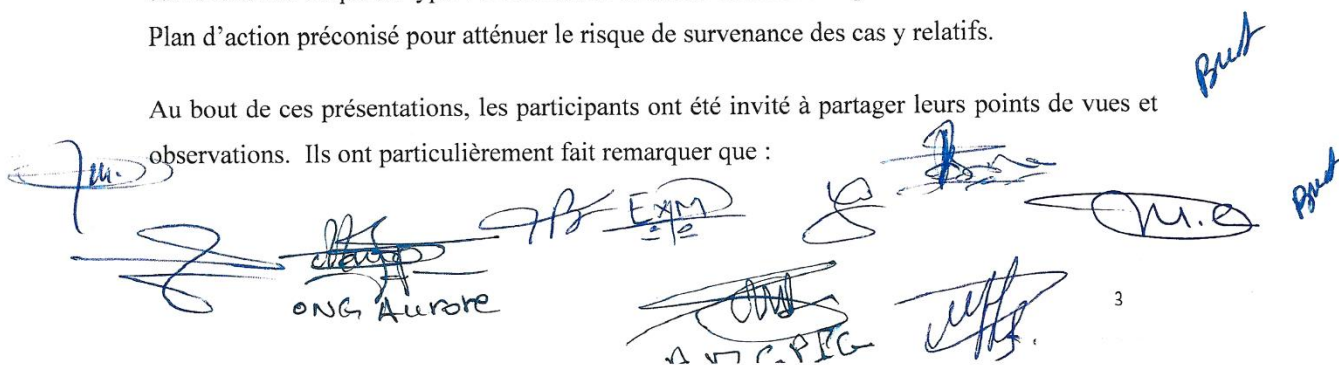
- ✚ Faire circuler les capsules sur les différents médias sociaux ;
- ✚ Mettre à disposition un éclairer pour passer l'information relative au projet avant toute descente des équipes sur le terrain ;
- ✚ Organiser des rencontres culturelles au corps de garde dans les zones spécifiques ;
- ✚ Elaborer des affiches et les distribuer en vue d'atteindre les zones les plus reculées en langage simple et accessible ;
- ✚ Multiplier les communiqués en langues locales ;
- ✚ Faire recours à des points focaux ; mettre à contribution les réseaux locaux des différentes ONG et associations pour un meilleur relais d'information ;
- ✚ Impliquer les PA lors des activités de collectes ;
- ✚ La DGS recommande aux PA de sensibiliser leurs réseaux locaux afin de faciliter aux agents enquêteurs l'accès et la communication dans les zones les plus reculées ;

Au bout de cette première ambiance participative et de la pause collégialement décidée, les participants ont relancé les travaux.

Cette seconde partie a été marquée par les interventions des Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et la Spécialiste en VBG/EAS/HS.

Madame NYANGUI MOUSSAVOUS Elia Ely Vincianne, Spécialiste en Sauvegardes Environnementale, a présenté les axes fondamentaux du PGMO notamment ses objectifs, les types de travailleurs mobilisables par le Projet et les mesure de gestions et atténuations des risques. Cet exposé a été renforcé par la présentation de la Spécialiste en VBG/EAS/HS, **Madame OBONE MVE Gessika Lesly**, qui a présenté le risque permanent et transversale de survenance de risque de type VBG/EAS/HS avant de clarifier d'exposer sur les articulations du Plan d'action préconisé pour atténuer le risque de survenance des cas y relatifs.

Au bout de ces présentations, les participants ont été invité à partager leurs points de vues et observations. Ils ont particulièrement fait remarquer que :



- ✚ La maintenance des embarcations dans les localités dépourvues de compagnie de transport maritimes est une difficulté à résorber ;
- ✚ Les informations ne sont pas toujours immédiatement répercutées sur toute la chaîne de commandement du ministère en charge de l'intérieur ;
- ✚ Les PA estiment avoir souvent été négligés matière de recensement du fait de l'enclavement de leurs localités.

Les échanges ont permis de retenir les suggestions suivantes :

- Sensibiliser les agents recenseurs sur le comportement à adopter auprès des jeunes filles de la localité ;
- S'assurer que chacune des équipes dispose d'un ordre de mission conforme au moment d'embarquement ;
- Doter les équipes de jerricanes pour l'approvisionnement en carburant dans les zones de navigation dépourvues de point d'approvisionnement il en est de même pour le transport routier ;
- Doter les agents de gilets de sauvetage pour ceux concernés par le transport maritime, fluviale et lagunaire pour les zones dépourvues de compagnies de transport maritime ce qui oblige les agents à prendre des embarcations de fortunes appartenant à des tiers il en est de même pour ceux devant emprunter les motos, le projet ne disposant pas de moto les équipes feront recours à des motos appartenant à des tiers et dépourvues de casques de sécurités ;
- Doter les équipes des téléphone satellitaire (turaya) pour la communication lors des interventions dans les zones non couvertes par le réseau ;
- Informer les forces de défenses et de sécurité sur le déploiement des missions d'enquêtes
- Les différentes associations et ONG présentes sont disposées à accompagner la mise en œuvre du projet selon leurs zones d'activités et domaines d'interventions respectifs.

Après une seconde relaxation, les participants ont suivi avec attention les présentations faites par le Spécialiste en développement Social et la Spécialiste en VBG. Ces dernières présentations ont porté sur les Mécanismes de gestion de Plaintes.

Le SDS a focalisé sur le MGP Général et le MGP Travailleurs en invitant les participants à se prononcer sur le scénario de gestion d'une plainte notamment les portes d'entrée de plaintes, le comité de gestion et les délais. Les débats immédiatement ouverts ont permis de retenir ce qui

suit :



COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

LISTE DE PRESENCE

Date du Jour 02 Juin 2025 Lieu Salle de Réunion de la CNTIPPE
Nom du Projet HISNACA
Objet Attraction des Instruments Cadre de sauvegardes environnementales

Page 1

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Entité	Téléphone	e-mail	Signature
1	AKOMA OLLANE IMMOCENT	ONG AQAFI Pres. - Com. new cad. m	06008 4026	Immoceatst2023@gmail.com	
2	ESSOUGHE MARCELLE	ONG CEAD Membre	077-28-34-61	holyxavi@gmail.com	
3	IDA Flore Maresnabou	D.N.G Aurere P. Fondatrice	065 58 13 93	ongamre7@gmail.com	
4	BOGOU KOUMBAY H. Chantal	DGS LRGPL	066 58 13 67	boouy.chantal@yahoo.fr	
5	POUATY NZEMBI ALELA DANY	ADACO	077 69 85 64	Pouatyalew@yahoo.fr	
6	ORIANE NDONG GUSSANT	Ag Stock	061 82 12 50	oriane.ndong@gmail.com	
7	PROMPRES. MARCELLE HASSERNGUEBANY	ADAPPE. CRIDE FEMMES	065.04.6361	ouir	
8	FLBA NGUENTA NATHALIE		066 79 84 98	nathahembu263@gmail.com	
9	TSI MBA MOULTY Carine	ONG Aquissii Environnement	065 50 01 81	missmoultymoult@gmail.com	
10	OBONG NIE GESSAKA Lady	SPÉCIALISÉ JRG/HISWACA	077 77 10 85	phobonnie@carripec.org	
11	NYANGWU MOUSSAHOU VINCENT Elys	SEE/HISWACA	062 15 24 06	veemyangwinenwa@yahoo.com	
12	BONDZANGAT BAWA-BODINGA	SDS/HISWACA	066 07 23 76	bboodinga@carripec.org	
13	BUSAMBA NICHOL AUGUST	CP/HISWACA	065 13 04 10	busemba@carripec.org	

Tournez la Page